Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2014 QCCTQ 2880 Finale
DATE DE LA DÉCISION	:	20141125
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	264853
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

LES ENTREPRISES BROUSSEAU & LAVOIE INC.

NIR : R-586713-1

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de LES ENTREPRISES BROUSSEAU & LAVOIE INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE :	MANAC
ANNÉE :	2008
NUMÉRO DE SÉRIE :	2M514146886118649
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	GESTION DANEXCO INC.

MARQUE :	MACTR
ANNÉE :	2011
NUMÉRO DE SÉRIE :	5MAPA4847BA020908
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	GESTION DANEXCO INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

[1] L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.
[2] L.R.Q. c. P-30.3.